

# REGLEMENT DE CONSULTATION

**Personne publique :**

**Centre de Traitement Informatique Rouen**

**23 Mail Andrée Putman**

**76000 ROUEN**

**PROCEDURE ADAPTEE N° 2026-14**

**(En application de l'article L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande  
Publique)**

**Objet : Assistance au recrutement**

**DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES :**

**Vendredi 17 juillet 2026 à 12 Heures**

## **SOMMAIRE**

|                  |                                                                  |          |
|------------------|------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>ARTICLE 1</b> | <b>OBJET DE LA CONSULTATION</b>                                  | <b>2</b> |
| <b>ARTICLE 2</b> | <b>CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b>                             | <b>2</b> |
| 2.1              | Etendue de la consultation                                       | 2        |
| 2.2              | Modifications du dossier de consultation                         | 2        |
| 2.3              | Délai de validité des offres                                     | 2        |
| 2.4              | Durée du marché                                                  | 2        |
| 2.5              | Lieu d'exécution du marché                                       | 2        |
| 2.6              | Variantes                                                        | 2        |
| 2.7              | Contenu des offres                                               | 2        |
| 2.8              | Dématérialisation                                                | 3        |
| <b>ARTICLE 3</b> | <b>PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR</b>                             | <b>3</b> |
| 3.1              | Pièces justificatives (candidature)                              | 3        |
| 3.2              | Pièces À joindre relatives à l'offre                             | 3        |
| <b>ARTICLE 4</b> | <b>CONDITIONS D'ETABLISSEMENT ET DE REMISE DES OFFRES</b>        | <b>4</b> |
| 4.1              | Conditions de délai                                              | 4        |
| 4.2              | Transmission électronique                                        | 4        |
| 4.3              | Contenu des offres                                               | 5        |
| 4.4              | Dématérialisation                                                | 5        |
| 4.5              | Certification                                                    | 5        |
| 4.6              | Contrôle de virus                                                | 6        |
| 4.7              | Règles applicables en cas d'erreur au niveau des documents remis | 6        |
| <b>ARTICLE 5</b> | <b>CRITERES DE SELECTION ET DE JUGEMENT DES OFFRES</b>           | <b>6</b> |
| <b>ARTICLE 6</b> | <b>RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</b>                            | <b>6</b> |
| <b>ARTICLE 7</b> | <b>INSTANCES ET VOIES DE RECOURS</b>                             | <b>7</b> |

Le présent Règlement de la Consultation (RC) a pour objet de fixer les modalités d'organisation de la consultation.

## Article 1 Objet de la consultation

---

Dans le cadre de recrutement, le CTI Rouen procède à une consultation pour chiffrer une prestation d'assistance à recrutement et d'évaluation de candidats sur la base de la méthodologie définie à l'article 2.

L'objet du présent marché est de se faire assister par un cabinet de recrutement pour ses recrutements.

## Article 2 Conditions de la consultation

---

### 2.1 Etendue de la consultation

La procédure retenue est la procédure adaptée passée en vertu de l'article L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique issu du décret n° 2021-357 du 30 mars 2021.

Les codes CPV concernant cette procédure est :

79000000-4 : Services aux entreprises : droit, marketing, conseil, recrutement, impression et sécurité

79600000-0 : Services de recrutement.

79635000-4 : Services de centres d'évaluation en vue du recrutement.

### 2.2 Modifications du dossier de consultation

**Les candidats ne sont pas autorisés à modifier le dossier de consultation.**

L'Organisme se réserve la possibilité d'apporter, au plus tard six jours francs avant la date de remise des offres, des modifications de détail ou renseignements complémentaires au dossier de consultation. Les candidats doivent répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

### 2.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours**, à compter de la date limite de remise des offres fixée à l'article 4.1 du présent règlement de la consultation.

### 2.4 Durée du marché

La date de début du marché est fixée au 17 août 2026 pour un an dans la limite maximale de 3 ans. Les reconductions seront tacites.

### 2.5 Lieu d'exécution du marché

Le lieu d'exécution du marché concerne **le site du CEIRO 1 Rue Newton 14540 GRENTHEVILLE et le CTI de Rouen 23 Mail Putman 76000 ROUEN.**

### 2.6 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées dans ce marché.

### 2.7 Contenu des offres

Sous peine d'élimination, le candidat présentera une offre strictement conforme à l'article 3 du présent document.

## 2.8 Dématérialisation

Conformément aux dispositions de l'Article R2132 du Code de la Commande Publique, les soumissionnaires doivent déposer leurs candidatures et leurs offres par voie électronique.

## Article 3 Pièces obligatoires à fournir

Les candidats doivent fournir un dossier comprenant les pièces suivantes :

### 3.1 Pièces justificatives (candidature)

- La lettre de candidature ou équivalent, signée. Habilitation du mandataire par ses cotraitants : formulaire DC 1 ou équivalent,
- La déclaration du soumissionnaire DC2 ou équivalent, dûment remplie, signée, comprenant notamment :
- La déclaration sur l'honneur certifiant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales et qu'il ne se trouve pas dans les cas d'interdiction de soumissionner aux marchés et accords-cadres

Ces formulaires DC1 et DC2 sont disponibles sur le portail du Ministère de l'Economie et des Finances : <http://www.economie.gouv.fr/daj/>.

Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie des jugements,

- 1) Les candidats fournissent également un dossier de présentation comprenant notamment :
  - La présentation des garanties financières :
  - Présentation des ressources de la société (effectifs) :
  - Présentation des capacités professionnelles de l'entreprise :

#### Expériences :

Le soumissionnaire fournira la liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, en indiquant le montant, la date et le destinataire. Il devra notamment préciser les références et expériences, dans le domaine du présent marché, effectuées sur les trois dernières années.

#### Compétences :

Le soumissionnaire devra indiquer les certifications et qualifications des intervenants

Nb : Si certaines prestations sont sous traitées, le candidat doit présenter son sous-traitant et fournir un DC4, ou équivalent, dûment complété.

### NOTA

- En cas de candidature groupée, les mêmes documents seront produits par chacun des cotraitants. Un courrier ou le DC4 indiquera précisément la nature du groupement (conjoint ou solidaire) et la désignation du mandataire.
- Préalablement à l'attribution du marché, il sera demandé au candidat retenu de produire, **dans un délai de 8 jours**, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, ainsi que les pièces mentionnées à l'article D. 8222-5 ou D. 8222-7 du Code du travail.
- **En cas d'incapacité de produire ces pièces, le marché sera attribué au second dans l'ordre du classement des offres.**

En cas d'inexactitude des documents et renseignements prévus aux articles précités ou du refus de produire les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 du Code du travail, le marché peut être résilié aux torts du cocontractant.

### 3.2 Pièces À joindre relatives à l'offre

Les candidats doivent fournir un dossier comprenant les pièces suivantes:

- 1) L'Acte d'Engagement complété et signé,
- 2) Tout document jugé utile par le candidat pour étayer son offre,
- 3) L'offre technique comprendra, entre autres, un mémoire technique comprenant les éléments suivants :

#### A) Organisation générale et pilotage du marché

Le soumissionnaire précisera l'organisation générale mise en place pour le marché :

- Description de la prestation proposée incluant la méthode, les délais entre les différentes phases, les outils ou tests utilisés.
- Tout autre élément que le soumissionnaire souhaiterait porter à la connaissance du Pouvoir Adjudicateur

#### B) Qualification des intervenants

Le Prestataire devra détailler les compétences des intervenants.

## Article 4 Conditions d'établissement et de remise des offres

### 4.1 Conditions de délai

**Date limite de remise des offres : 17 juillet à 12 heures**

### 4.2 Transmission électronique

Conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, les offres seront transmises par les sociétés par voie électronique. Sous peine de rejet de leur dossier, les candidats doivent impérativement déposer une offre complète, lisible et en français sur la plateforme de dématérialisation

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

achatpublic.com

CONTACTEZ-NOUS  
→ Pour toute information

SOLUTIONS SE FORMER S'INFORMER RÉFÉRENCES SOCIÉTÉ

**NOUVEAUTÉ FORMATION :**  
DÉCRYPTER LE  
NOUVEAU CODE DE LA  
COMMANDE PUBLIQUE

DÉCOUVREZ LES  
PROCHAINES DATES !

**Actualités**

- 01/04 Un décret et 17 arrêtés pour...  
Le Journal officiel a publié in extenso une  
liste de toutes les ventes ou cessions de  
le Code de la commande publique. lire...
- 11/03 11 avril à Paris : rencontre...  
Rencontre nous jeudi 11 avril pour une  
matinée dédiée au "tout démat", réservée aux  
clients du...

Tout le factu

**Vous êtes un acheteur**

PORTAL DE L'ACHAT PUBLIC  
E-REDAC

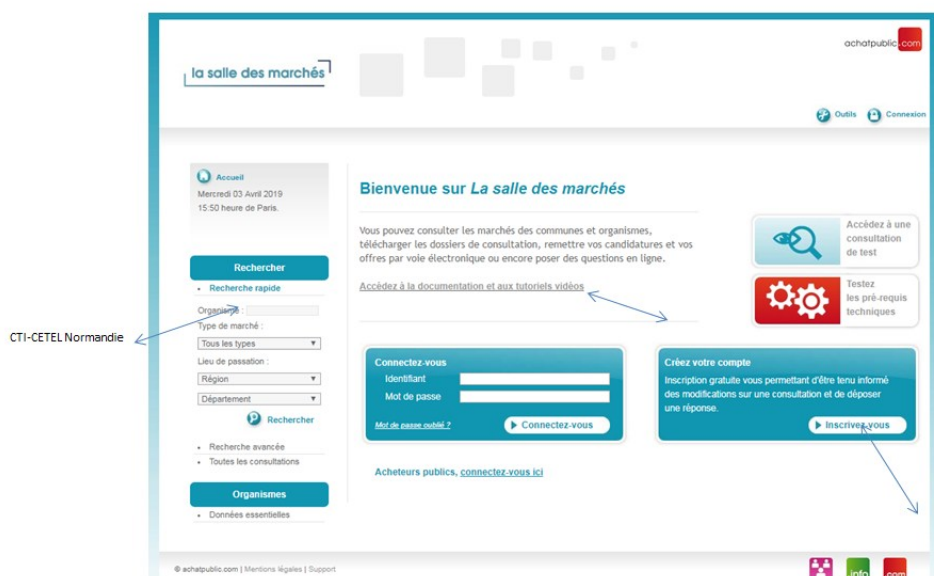
**Vous êtes une entreprise**

RÉPONDEZ AUX CONSULTATIONS  
RÉFÉRENCIEZ-VOUS AVIS

**Vous êtes une entreprise**

RÉPONDEZ AUX CONSULTATIONS  
RÉFÉRENCIEZ-VOUS AVIS

achat public info LA RÉFÉRENCE  
DES PROFESSIONNELS DE  
LA COMMANDE PUBLIQUE



- Tout dépôt sur un autre site est nul et non avenu. La transmission électronique se fait par l'envoi d'un seul dossier comprenant l'intégralité des documents exigés. Le dossier transmis est signé par l'opérateur économique au moyen d'un certificat de signature qui garantit l'identification du candidat.
- Le soumissionnaire signera électroniquement tous les documents qui doivent recueillir une signature et non pas le fichier regroupant ces documents, comme par exemple un fichier ".zip". La signature d'un tel fichier contenant plusieurs documents ne vaut pas signature de chacun de ces documents.
- Les documents transmis sont signés par l'opérateur économique au moyen d'un certificat de signature électronique qui garantit l'identification du soumissionnaire.
- Pour déposer une offre par voie électronique, les candidats doivent disposer d'un certificat de signature électronique.
- Le signataire doit pouvoir produire les éléments propres à établir que la signature utilisée a été délivrée à une personne qui pouvait engager l'entreprise dans les conditions énumérées aux articles 1316 à 1316-4 du Code Civil.
- L'envoi ou le dépôt sur support papier ou support physique n'est pas autorisé sauf dans le cas des copies de sauvegarde.

### 4.3 Contenu des offres

Sous peine d'élimination, le candidat présentera une offre strictement conforme aux articles 3.1 et 3.2 du présent document.

### 4.4 Dématérialisation

Conformément aux dispositions de l'Article R2132 du Code de la Commande Publique, les soumissionnaires doivent déposer leurs candidatures et leurs offres par voie électronique.

### 4.5 Certification

Pour déposer une candidature et une offre par voie électronique, les candidats doivent disposer d'un certificat de signature électronique qu'ils peuvent obtenir en consultant le site suivant : [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)

## 4.6 Contrôle de virus

Pour toutes demandes d'assistance technique, question ou tout problème rencontré, le candidat peut contacter les conseillers techniques du site [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) à l'adresse suivante : [support@achatpublic.com](mailto:support@achatpublic.com)

## 4.7 Règles applicables en cas d'erreur au niveau des documents remis

Dans le cas où des erreurs de multiplication ou d'addition seraient constatés dans la décomposition d'un prix forfaitaire figurant dans l'offre du candidat, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant.

Si le candidat pressenti ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R2143-10 du CCP son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par le pouvoir adjudicateur qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Le pouvoir adjudicateur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure. Les candidats en seront informés.

## Article 5 Critères de sélection et de Jugement des offres

Le jugement des offres est effectué dans les conditions prévues à l'article 59 du Code de la Commande Publique.

Le Pouvoir Adjudicateur élimine les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables et choisit l'offre qu'il juge la plus intéressante, en tenant compte des critères de jugement des offres suivants et par application des pondérations ci-dessous pour les deux sortes d'enveloppes.

Les critères d'évaluation ainsi que la pondération de chacun des critères sont détaillés ci-après :

| CRITERE     | INTITULE                                                                        | PONDERATION |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Critère n°1 | La note sur l'organisation et pilotage du marché (méthodologie, qualifications) | 50 points   |
| Critère n°2 | Les prix                                                                        | 30 points   |
| Critère n°3 | Les références pour des prestations similaires                                  | 20 points   |

### Remarques sur les critères 1 et 3 :

La société obtenant la meilleure note sur un critère se verra attribuer la note maximale de ce critère,

### Remarques sur le critère 2 :

Les offres sont notées selon l'application de la formule suivante :

$$\text{MONTANT DE L'OFFRE LA PLUS AVANTAGEUSE} \times 30 / \text{MONTANT DE L'OFFRE NOTÉE}$$

## Article 6 Renseignements complémentaires

Toutes questions relatives à la consultation se fera par le biais de la plateforme.

---

## **Article 7    Instances et voies de recours**

---

Le service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est le suivant :

CTI Rouen  
Service Administration Générale  
23 Mail Andrée Putman  
76000 Rouen